



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 04 JANVIER 2023

Le mercredi 04 janvier 2023, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h00 à 13h00, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/-Mesures Générales

– Projets de décrets

B/-Mesures Individuelles

C/-Communications

D/-Divers

AI – MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora;

Le Conseil a adopté un décret portant Statut du Consul Honoraire de Côte d'Ivoire.

Les Consuls honoraires de l'Etat de Côte d'Ivoire sont des particuliers, à savoir des personnalités de toute nationalité, qui exercent, à titre bénévole, une mission générale d'appui à l'action diplomatique, culturelle et économique de notre pays à l'extérieur. Ils apportent notamment concours et assistance aux Chefs de Missions Diplomatiques et aux Chefs de Postes consulaires ainsi qu'aux Ivoiriens résidant ou de passage à l'étranger, par leur expérience et leur connaissance du milieu.

Ce décret détermine les conditions de nomination des Consuls honoraires de l'Etat de Côte d'Ivoire, ainsi que les modalités d'exercice et de cessation de leur fonction.

2- Au titre du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

Le Conseil a adopté un décret portant attribution d'un permis de recherche, valable pour le **molybdène** et les terres rares, à la société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire, en abrégé SODEMI, dans les départements de Boundiali, de Madinani et de Séguélon.

Le molybdène et les terres rares sont des matières premières stratégiques essentielles notamment à l'activité industrielle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce permis de recherche, qui couvre une superficie de 370,87 km², est délivré à la Société nationale SODEMI, pour une durée de validité de quatre (04) ans, en vue de réaliser dans les localités concernées, des travaux géologiques et miniers destinés à identifier les zones de minéralisation de ces ressources rares et difficilement accessibles, à évaluer le potentiel disponible et à développer les gisements découverts, en lien avec les normes environnementales en vigueur.

3-Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, en abrégé CENTIF.

La CENTIF est une Autorité Administrative Indépendante instituée par la loi n° 2016-992 du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce décret précise le dispositif, conformément aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), en vue de prévenir et de contrer l'utilisation illicite du système financier national à des fins criminelles.

4-Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;

Le Conseil a adopté un décret portant procédure de paiement des bourses d'études et secours financiers en Côte d'Ivoire et à l'étranger.

Ce décret réorganise le circuit de paiement des bourses scolaires et universitaires afin d'assurer la régularité et la prévisibilité de leur paiement.

Il précise, à cet effet, les différentes dates de transmission des décisions de bourses et les délais impartis pour leur paiement.

Ainsi, le paiement des bourses des étudiants inscrits dans les établissements de l'Enseignement Supérieur sur le territoire national ainsi que celui des bourses hors Côte d'Ivoire de tous les ordres d'enseignement s'effectuent désormais par trimestre.

Le paiement des bourses des élèves inscrits dans les établissements de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, sur le territoire national, s'effectue désormais en un versement unique, à la rentrée scolaire.

Au nombre des innovations, ce décret introduit également le principe du paiement des bourses par voie électronique et par virement bancaire.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora ;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets portant nomination de deux (2) Ambassadeurs Extraordinaires et Plénipotentiaires de la République de Côte d'Ivoire et deux (2) communications relatives à l'agrément de deux (2) Ambassadeurs Extraordinaires et Plénipotentiaires près de la République de Côte d'Ivoire.

– Ainsi sont nommés :

- Monsieur KOFFI Vhangha Patrice, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près le Saint Siège, avec résidence à Rome ;
- Monsieur DIARRASSOUBA Mifougo Youssouf, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume des Pays-Bas, avec résidence à La Haye.

- Le Conseil a donné son agrément en vue de la nomination de :
 - Madame **Anu Katarina SAXÉN**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Finlande près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Dakar ;
 - Madame **THIPPAWAN SUPAMITKITJA**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Thaïlande près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Dakar.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère des Eaux et Forêts et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'extension de l'outil IMAGES à l'ensemble du territoire national.

L'outil IMAGES, élaboré en partenariat avec des partenaires techniques spécialisés dans l'aérospatiale, est une application numérique qui induit l'exploitation des technologies de surveillance par satellite, notamment les données de la télédétection, pour assurer une planification proactive de l'utilisation des terres et une alerte précoce avec des actions coordonnées de riposte, en cas de détection de changements dans le couvert forestier. Au regard du succès du projet pilote, qui a porté sur le Sud-Ouest du pays, le Conseil a instruit le Ministre du Plan et du Développement et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour garantir l'acquisition de la licence d'exploitation de l'outil IMAGES et son déploiement sur l'ensemble du territoire national.

2-Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux conclusions de la visite des services du Fonds Monétaire International (FMI), tenue du 07 au 13 décembre 2022.

Cette mission a permis de passer en revue le cadre macro-économique et budgétaire, d'apprécier les développements récents de l'économie nationale et d'examiner les perspectives à moyen terme.

La mission a noté la bonne dynamique de l'économie nationale malgré le contexte sous régional et international difficile. Elle a salué les mesures gouvernementales en réponse à la pandémie de COVID-19 et à la crise découlant de la guerre en Ukraine. Elle a encouragé le Gouvernement à poursuivre les réformes pour faire face au mieux aux défis actuels, notamment la persistance des effets du conflit en Europe de l'Est, le resserrement des conditions de financement international et la mobilisation des recettes fiscales.

Enfin, cette mission a également servi de cadre de discussions préliminaires sur la négociation d'un nouveau Programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International.

D- DIVERS

Le prochain Conseil des Ministres se tiendra le mercredi 11 janvier 2023, à Abidjan.

Fait à Abidjan, le 04 janvier 2023
M. Amadou COULIBALY
Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci